

## INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

### Institut de Formation d'Ambulancier

Site de CHÂTEAUROUX  
216 avenue de Verdun – BP 585  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
Tél. : 02.54.29.60.31  
Courriel : [ifsi@ch-chateauroux.fr](mailto:ifsi@ch-chateauroux.fr)



IFSI IFAS IFA Châteauroux – Le Blanc

[www.ch-chateauroux-leblanc.fr](http://www.ch-chateauroux-leblanc.fr)

### Dossier d'inscription à la formation d'Auxiliaire ambulancier 2026

Session en continue :

**Du 18 février au 6 mars 2026**

**Clôture des dossiers d'inscription : 11 février 2026**

*Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.*

## FORMATION

**70 heures de formation théorique et pratique + 21 heures de formation AFGSU2** en regard de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Session de formation (cf – annexe calendrier)

- ✓ Formation en présentiel de 8h30 à 16h30

**Capacité d'accueil : Minimum 10 personnes – Maximum 15 personnes pour chaque session**

*Pour 2026, les frais de formation s'élèvent à : **1 300 Euros TTC***

## PROGRAMME

UNITE D'ENSEIGNEMENT	INTITULE	Volume horaire
1	Etat clinique et actions de secours	70 heures
2	Prévention - Sécurité de l'environnement	
3	Hygiène	
4	Manutention	
5	Transport sanitaire	
6	Règles et valeurs professionnelles	
7	Transmission d'information	
8	Communication	
AFGSU 2		21 heures

**Une attestation de réussite sera délivrée à l'issue des 70 heures ainsi qu'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.**

## CALENDRIER

Dates	Présence
Lundi 16 février 2026	
Mardi 17 février 2026	
Mercredi 18 février 2026	AFGSU 2
Jeudi 19 février 2026	AFGSU 2
Vendredi 20 février 2026	AFGSU 2
Samedi 21 février 2026	
Dimanche 22 février 2026	
Lundi 23 février 2026	Journée 1
Mardi 24 février 2026	Journée 2
Mercredi 25 février 2026	Journée 3
Jeudi 26 février 2026	Journée 4 Ergonomie
Vendredi 27 février 2026	Journée 5 Ergonomie
Samedi 28 février 2026	
Dimanche 1 mars 2026	
Lundi 2 mars 2026	Journée 6
Mardi 3 mars 2026	Journée 7
Mercredi 4 mars 2026	Journée 8
Jeudi 5 mars 2026	Journée 9
Vendredi 6 mars 2026	Journée 10
Samedi 7 mars 2026	
Dimanche 8 mars 2026	



## CONSTITUTION DU DOSSIER

*Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2006 et à l'arrêté du 11 avril 2022 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier*

### PIECES A JOINDRE DANS TOUS LES CAS

➤ La fiche d'inscription complétée et signée (Cf. page 7)	<input type="checkbox"/>
➤ Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/>
➤ Une copie de votre attestation de sécurité sociale	<input type="checkbox"/>
➤ Une photo d'identité	<input type="checkbox"/>
➤ Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/>
➤ Une lettre de motivation	<input type="checkbox"/>
➤ Une copie du permis de conduire, hors période probatoire (permis de + de 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée), conforme à la législation en vigueur et en état de validité.	<input type="checkbox"/>
➤ Si conduite accompagnée, une attestation est également demandée	<input type="checkbox"/>
➤ Fonction du financement – si financement employeur : attestation de prise en charge	<input type="checkbox"/>
➤ Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (Cf ANNEXE 1 du dossier médical)	<input type="checkbox"/>
➤ Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'auxiliaire ambulancier délivré par un médecin agréé (Cf ANNEXE 1 du dossier médical) ; liste des médecins agréés	<input type="checkbox"/>
➤ L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route (Cf ANNEXE 2 liste des médecins agréés - Aptitude à la conduite)	<input type="checkbox"/>

**Le dossier doit être renvoyé, complet, à l'adresse suivante en recommandé ou lettre suivie :**

**Institut de Formation d'ambulancier**

Site de CHÂTEAUROUX

216 avenue de Verdun – BP 585

36019 CHATEAUROUX CEDEX

**Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et renvoyé à l'expéditeur.**



**FICHE INSCRIPTION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER**

**SESSION EN CONTINUE : Du 18 février au 6 mars 2026**

**Nom d'usage :** ..... **Prénoms :** .....

**Nom de famille (nom de naissance) :** .....

**Date de naissance :** .....

**Lieu de naissance (avec Numéro Département) :** .....

**Adresse :** .....

.....

**CP :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone : (fixe + portable)** .....

**Adresse mail obligatoire :** .....

**N° Sécurité Sociale et caisse d'affiliation :** .....

**Situation de famille :**      Vie maritale      Pacsé      Marié  
                                   Divorcé/séparé      Veuf      Célibataire

**Nombre d'enfants à charge :** ..... **Âge des enfants :** .....

**Coordonnées de la personne à prévenir :**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Téléphone (fixe + portable) :** .....

**Lien de parenté :** .....

**Prise en charge financière :**

**Auto financement**     **Employeur (attestation)**     **(France Travail)**     **Autre**

**Pour constituer votre dossier, veuillez-vous reporter à la page 4, toute pièce manquante fera l'objet d'un refus.**

Je soussigne (e), ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

**Fait à** .....

**Signature du candidat**

**Le** .....



# Dossier médical

Pour l'entrée en formation  
en Institut de Formation Paramédicale  
IFSI/IFAS/IFA

*Vous devez **OBLIGATOIUREMENT** réaliser et conserver une photocopie de votre «Dossier médical» afin de produire ce document s'il vous est demandé sur vos lieux de stage.*

Nom : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : N° : ..... Rue : .....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° Téléphone : .....

E-mail : ..... @ .....

## FILIERES :

- Aide-soignant
- Ambulancier
- Infirmier

Pour votre entrée en formation vous devez obligatoirement fournir :

- Le Certificat médical d'aptitude** à établir par un médecin agréé\*
- Le Certificat Médical de vaccination** à établir par un centre de vaccinations ou par votre médecin traitant
- Une copie de votre carnet de vaccination**
- Les résultats de la sérologie (anticorps antiHbs) : Conformément aux recommandations en vigueur et à l'article L.3111-4 du Code de la Santé Publique, le seuil de protection est fixé à 100 UI/L pour les anticorps anti-HBs.**

**Pour une admission définitive en formation,  
les certificats médicaux doivent être conformes à  
la législation en vigueur**

## **Tuberculose – Fortement recommandé en milieu professionnel**

Un test diagnostic de la tuberculose IDR ou Quantiferon obligatoire pour certaines études et professions. Le résultat de sa mesure doit être noté, il servira de test de référence.

## **Diphthérie, Tétanos, Polio – Obligatoire en milieu professionnel**

Les rappels sont effectués aux mêmes âges fixés (25 ans, 45 ans et en fonction de la poursuite des activités professionnelles, 65 ans), avec un vaccin contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTpolio). A l'âge de 25 ans, sera associée la valence coqueluche à dose réduite (ca) chez l'adulte n'ayant pas reçu de vaccination contre la coqueluche au cours des cinq dernières années (dTcaPolio).

## **COVID 19 Fortement recommandé**

L'arrêté du 1er juin 2023 a acté la suspension de l'obligation vaccinale contre la COVID-19 pour les étudiants et élèves suivant une formation paramédicale.

## **Hépatite B – Obligatoire en milieu professionnel**

L'article L.3111-4 du Code de la santé publique (CSP) rend obligatoire **l'immunisation contre l'hépatite B** pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination et pour les élèves ou étudiants se préparant à l'exercice de certaines professions de santé. *Cette immunisation vise en premier lieu à protéger ces personnels. Elle permet également de protéger les patients vis-à-vis de la transmission de ce virus par un soignant.* Arrêté du 6 mars 2007 et Arrêté du 2 août 2013 détaillé par l'annexe I et l'annexe II (détermine la conduite à tenir face à une personne « non répondeuse » à la vaccination contre l'hépatite B, bien qu'ayant reçu un schéma complet de vaccination).

## **Rougeole, Rubéole et Oreillons – Recommandé en milieu professionnel**

Les personnes nées avant 1980, non vaccinées et sans antécédent connu de rougeole ou de rubéole, qui exercent des professions de santé en formation, à l'embauche ou en poste, devraient recevoir une dose de vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole. Les professionnels travaillant au contact des enfants devraient aussi recevoir une dose de vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole. Pour l'ensemble de ces personnels dont les antécédents de vaccination ou de maladie (rougeole, rubéole) sont incertains, la vaccination peut être pratiquée sans qu'un contrôle sérologique préalable soit systématiquement réalisé.

### **Schéma vaccinal**

Personnes nées depuis 1980 : rattrapage pour obtenir, au total, deux doses de vaccin trivalent ROR, quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.

## **Varicelle – Recommandé en milieu professionnel**

La vaccination contre la varicelle est recommandée pour les personnes sans antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) et dont la sérologie est négative, qui exercent en contact avec la petite enfance (crèches et collectivités d'enfants notamment) ; à l'embauche ou à défaut, déjà en poste, en priorité dans les services accueillant des sujets à risque de varicelle grave (immunodéprimés, services de gynéco-obstétrique, néonatalogie, pédiatrie, maladies infectieuses, néphrologie).

### **Schéma vaccinal**

Deux doses espacées de 4 à 8 semaines ou de 6 à 10 semaines selon le vaccin utilisé.

## **Hépatite A – Recommandé en milieu professionnel** pour les personnels exposés professionnellement à un risque de contamination

## **Grippe Saisonnière – Recommandé en milieu professionnel**

**INFORMATION :****CENTRE DE VACCINATION DEPARTEMENTAL DE L'INDRE A CHATEAUROUX**

- Ouvert à tous public à partir de 6 ans

- Assure la vaccination la vaccination gratuite selon les recommandations du calendrier vaccinal

Institut inter Régional pour la Santé (IRSA)

Centre Colbert, 2 Rue Eugène Rolland Bâtiment H - 1er étage, 36000 Châteauroux

Téléphone : 02 54 08 13 36

**Certificat Médical de vaccination L 3111-4 du Code de la Santé Publique**

Je soussigné(e), Docteur .....

Atteste que l'étudiant(e)

Nom – Prénom : .....

**A été vacciné(e) :****Obligatoire****Contre la diphtérie, téтанos et poliomyélite**Protégé ? Non  Oui   
Si oui, prochain rappel le : .....**Contre l'hépatite B**Schéma vaccinal complet réalisé (3 doses) Non  Oui   
Si non, date de la prochaine injection : .....Preuve d'une immunité (anticorps antiHbs : 100 UI/L) Non  Oui **A présenté un test tuberculinique** datant de moins d'un an (IDR ou quantiféron) Non  Oui **FOURNIR IMPERATIVEMENT UNE COPIE DU CARNET DE VACCINATION ET LES RESULTATS DE LA SEROLOGIE (anticorps antiHbs)***Il est fortement conseillé de mettre à jour les vaccinations recommandées*

COQUELUCHE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> rappel vaccinal à 25 et 45 ans
RUBEOLE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
ROUGEOLE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> 2 injections
OREILLONS	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
VARICELLE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
MENINGITE	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
COVID 19	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>

**Certificat fait le**

.....

**Signature et Cachet du médecin**



**Certificat médical d'aptitude à établir par un médecin agréé\***  
**pour l'admission en institut de formation**

Je soussigné(e), Docteur.....

Médecin agréé par l'ARS de la Région.....

Exerçant à .....

Atteste que l'étudiant(e) ou l'élève :

Nom – Prénom : .....

N'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 et 10 juin 23021 article 8 ter)

(cocher la filière choisie) :

- Aide-soignant
- Ambulancier
- Infirmier

A la date du .....

*Signature et cachet du médecin agréé*

\* La liste des médecins agréés est disponible sur le site de l'ARS de votre région en indiquant « Médecin agréé » dans un moteur de recherche



## Liste des médecins agréés

Vous pouvez également trouver la liste sur le site : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/trouver-un-medecin-agree-0>



Agence régionale de santé  
Centre - Val de Loire  
Direction départementale de l'Indre

**ARRÊTÉ du 30 SEP. 2023 N° 36-2025-09-30-00001**  
**Portant modification de l'arrêté n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023 portant**  
**renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le**  
**département de l'Indre**

**LE PRÉFET DE L'INDRE,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment le 2<sup>e</sup> alinéa en son article L. 221-2 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, version consolidée au 2 juin 2013, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Thibault LANXADE, en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu le décret du 23 juillet 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

Vu le décret du 26 août 2025 portant nomination de Mme Noura KIHAL-FLEGEOU en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, sous-préfète de Châteauroux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2007 modifié, fixant la rémunération des médecins agréés visé par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023 portant renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre, à compter du 16 juin 2023 et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 juin 2026 inclus ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° R24-2023-08-07-00003 du 7 août 2023, n° 36-2024-05-17-00002 du 17 mai 2024 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023 portant renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre ;

ARS Centre - Val de Loire - Direction départementale de l'Indre  
Cité administrative - Bâtiment C - CS 30587 Boulevard George Sand - 36 019 Châteauroux Cedex

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2025-09-11-00006 du 11 septembre 2025 portant délégation de signature à Mme Noura KIHAL-FLEGEAU, secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, à compter du 15 septembre 2025 ;

Considérant la candidature du Docteur Daniel DESDOUITS, médecin généraliste à Valençay ;

Considérant la demande, en date du 4 septembre 2025, d'enregistrement d'une nouvelle adresse professionnelle du Docteur GAUDUCHON Thierry, retraité à compter du 30 août 2025, et exerçant désormais (1 journée par semaine) au centre hospitalier de Châtillon-sur-Indre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

Considérant les courriels du conseil départemental de l'ordre des médecins, en date du 5 septembre 2024 et du 30 juillet 2025, portant sur les demandes de modifications suivantes :

- le retrait de la liste du docteur Michel LESAGE, retraité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- le retrait de la liste du docteur Alain FERRAGU, parti hors département de l'Indre à compter du 7 janvier 2025,
- le retrait de la liste du docteur Franz BOUQUET, décédé le 24 mars 2025,
- la modification de l'adresse professionnelle du docteur Adam BATOKO exerçant désormais au centre hospitalier « la Tour Blanche » à Issoudun ;

Considérant l'absence d'avis du médecin président du conseil médical départemental consulté par mail du 5 septembre 2025 ;

Considérant l'avis de la confédération syndicale des médecins français de l'Indre en date du 5 septembre 2025 ;

Considérant l'avis du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Indre, en date du 23 septembre 2025 ;

Sur proposition de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral n° 2023-DD36-0016-OSMS du 15 juin 2023, en annexe du présent arrêté, portant renouvellement et désignation des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre à compter du 16 juin 2023 (pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 juin 2026 inclus) tel que modifié, en dernier lieu, par l'arrêté préfectoral n° 36-2024-05-17-00002 du 17 mai 2024, est mis à jour comme suit :  
La liste actualisée des médecins généralistes et spécialistes agréés de l'administration dans le département de l'Indre est jointe en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se déporter.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Indre.

Article 4 : La présente mesure peut être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa notification :

- Par voie de recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- Par voie de recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS Cedex 1).

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice générale de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire générale,



Noura KIHAL-FLÉGEAU

**Liste des médecins agréés de l'administration dans le département de l'Indre**

**Validité jusqu'au 15 Juin 2026 inclus**

MEDECINS GENERALISTES	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE
<i>Arrondissement de Châteauroux</i>		
ADNANE Samir	MSP 1 rue du Clos St Joseph 36200 ARGENTON SUR CREUSE	02 54 01 53 60
BROUSSE Lionel	59 avenue d'Argenton 36000 CHATEAUROUX	02 54 34 25 19
BRUNEAU Jean-Jacques <i>Retraité actif : à solliciter uniquement dans le cadre des conseils médicaux (séances plénierées ou restreintes)</i>	Centre COLBERT - BAT H 2 rue Eugène ROLLAND 36000 CHATEAUROUX	06 47 31 56 90
COCHEREAU Jean-Marc <i>Retraité actif : à solliciter uniquement dans le cadre des conseils médicaux (séances plénierées ou restreintes)</i>	44 route d'Issoudun 36130 DEOLS	06 08 61 92 13
CLUZEAU Frédéric	11 route de Châteauroux 36700 CHATILLON SUR INDRE	02 54 38 76 16
DA SILVA Jean-Paul	MSP LA CARAVELLE 16 rue Albert CAMUS 36000 CHATEAUROUX	02 54 22 05 37
DE TAURIAC Yves	MSP 4 rue des Jardins 36320 VILLEDIEU SUR INDRE	02 54 08 19 35
DELESALLE Christophe	Centre de Santé Régional de Buzançais 1 rue Hubert Philippeau 36500 BUZANCAIS	02 54 28 09 88
LARBAOUI Mahmoud	22 avenue Marcel Lemoine 36000 CHATEAUROUX	02 54 34 34 34
LAMARQUE Brigitte	L'Arcade 15 route de Migné 36500 VENDOEUVRES	02 53 38 36 61
LE LIBOUX Sylvaine	MSP 28 rue des Princes 36600 VALENCAY	02 54 00 10 24
DESDOUITS Daniel	MSP 28 rue des Princes 36600 VALENCAY	02 54 40 76 95

RANTY Céline	Espace santé 1 rue Mis et Thiennot - 36130 DEOLS	02 54 35 50 00
SAVOYEN Philippe	Maison médicale 2 place du Champ de Foire 36360 LUCAY LE MALE	02 54 4048 97
SCOCCIMARRO Alexandre	MSP 2 rue Hubert Philipeau 36500 BUZANCAIS	02 54 84 11 46
VALETTE Henri	61 rue Auclert-Descottes 36200 ARGENTON SUR CREUSE	02 54 01 17 17
GAUDUCHON Thierry	CH Châtillon sur Indre 13 avenue de Verdun 36700 CHATILLON SUR INDRE	06 81 22 14 21
<i>Arrondissement d'Issoudun</i>		
DERIAUD Yves <i>Fin d'activité dans l'Indre à compter du 31/12/2025</i>	Centre de santé CH La Tour Blanche Avenue Jean BONNEFOND 36105 ISSOUDUN CEDEX	02 54 03 54 05
<i>Arrondissement de La Châtre</i>		
ASTIER Claudine	43 avenue d'Auvergne 36160 SAINTE SEVERE	02 54 30 56 40
CAMBRAY René-Laurent	5 rue des Fossés St Jacques 36400 LA CHATRE	02 54 62 16 16
KRZEMIEN Nicolas	20 rue de la Caserne 36160 SAINTE SEVERE	02 54 30 54 48
RUIZ Christophe	MSP 18 bis avenue de Verdun 36230 NEUVY SAINT SEPULCHRE	02 54 30 84 32
<i>Arrondissement de Le Blanc</i>		
EYRAUD Sophie	11 chemin des Charrots 36800 SAINT GAULTIER	02 54 47 01 06
MATHIEU Anne	4 bis rue du Château 36290 MEZIERES EN BRENNE	02 54 38 08 00
MUREAU Philippe	23 avenue Jean JAURES 36370 BÉLABRE	02 54 28 09 41
MVOULA Crépin	43 rue de la République 36300 LE BLANC	02 54 37 18 80
THOYER Laëtitia	11 chemin des Charrots 36800 SAINT GAULTIER	02 54 47 01 06

MEDECINS SPECIALISTES		
<b>Anesthésie</b>		
TARAS-MICOUREAU Edyta	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36019 CHATEAUROUX CEDEX	06 18 76 46 46
<b>Psychiatrie</b>		
RHIAT Abdelghani (psychiatre des hôpitaux)	CH Châteauroux-Le Blanc Pôle de psychiatrie – site la Châtre - CMP 40 rue des Oiseaux 36400 LA CHATRE	02 54 06 54 42
<b>Chirurgie orthopédique-traumatique</b>		
LACOURBAS Alain <i>Retraité actif : à solliciter uniquement dans le cadre des expertises médicales des agents de collectivités locales et territoriales</i>	1 Le Moulin des Buissons 36400 MONTGIVRAY	06 08 72 35 00
<b>Endocrinologie - diabétologie</b>		
SURUCEANU Vitalie	40 rue des Oiseaux 36400 LA CHATRE	02 54 48 45 93
<b>Gériatrie</b>		
HEBRI Hamadi	CH CHATEAUROUX-LE BLANC Site du BLANC 5 rue Pierre Milon - BP 202 36300 LE BLANC	02 54 28 28 26
<b>Chirurgie générale</b>		
BATOKO Adam	CH Issoudun Avenue Jean BONNEFONT 36100 ISSOUDUN	02 54 03 54 32
VINET Alexis	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun	06 60 16 60 68

	36019 CHATEAUROUX CEDEX	
<b>Cardiologie et maladies vasculaires</b>		
GHANEM Fahmi	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36019 CHATEAUROUX CEDEX	06 32 24 59 40
BENFREHA Khaled	8 rue du Grand MOUTON 36000 CHATEAUROUX	02 54 34 05 57
<b>Ophthalmologie</b>		
CHASSOT Pascal	40 rue des Oiseaux 36400 LA CHATRE	02 54 48 45 93
COTINEAU Jean	22 bis rue Condorcet 36000 CHATEAUROUX	06 07 85 23 17



# LISTE DES MEDECINS AGREES – Aptitude à la conduite " carte jaune "



## LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS EN CABINET

Chargés d'apprecier l'aptitude physique des candidats ou conducteurs préalablement à la délivrance ou au maintien du permis de conduire (mise à jour: 11/06/2025)

### ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAUROUX

COMMUNE	PRATICIENS	LIEU DE CONSULTATION	TÉLÉPHONE
BUZANÇAIS	Docteur SCOCCHIMARRO Alexandre	Maison de Santé Pluridisciplinaire Allée du Landais 36500 BUZANÇAIS	02 54 84 11 46
CHÂTEAUROUX	Docteur DUTHU Pierre-Olivier	Cabinet Médical 22 avenue Marcel Lemoine 36000 CHÂTEAUROUX	02 54 34 34 34
CHÂTEAUROUX	Docteur LARBAOUI Mahmoud	Cabinet Médical 22 avenue Marcel Lemoine 36000 CHÂTEAUROUX	02 54 34 34 34
DÉOLS	Docteur RANTY Céline	1 rue Miss et Thiennot 36130 DÉOLS	02 54 35 50 00
VALENÇAY	Docteur LE LIBOUX Sylvaine	13 rue de la République 36600 VALENÇAY	02 54 00 10 24
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Docteur DE TAURIAC Yves	4 rue des Jardins 36 320 VILLEDIEU-SUR-INDRE	02 54 08 19 35

### ARRONDISSEMENT DE LA CHÂTRE

CLUIS	Docteur PIRAMPEL Stefana	15 rue du 19 mars 1962 36340 CLUIS	02 54 31 21 90
-------	--------------------------	---------------------------------------	----------------

### ARRONDISSEMENT DU BLANC

LE BLANC	Docteur MVOULA Crépin	23 rue de la République 36300 LE BLANC	02 54 37 18 80
----------	-----------------------	---	----------------

### DEPARTEMENTS LIMITROPHES

BOUSSAC (23)	Docteur DAGARD Philippe	4 rue du Limousin 23600 BOUSSAC	05 55 65 08 28
CHÉZAL-BENOÎT (18)	Docteur CLASQUIN Maryse	2 rue des Écoles 18160 CHÉZAL-BENOÎT	06 72 02 13 40
CHIASSAY-EN-TOURAINE (41)	Docteur HADBA Imad	2 impasse de la Ménaudière 41400 CHIASSAY-EN-TOURAINE	02 54 71 19 40
ROMORANTIN LANTHENAY (41)	Docteur HARNOIS Bruno	Impasse des vieux fossés, 41200 ROMORANTIN LANTHENAY	02 54 88 23 50
VIERZON (18)	Docteur CAMUS Jean-Louis	56 rue Anatole France Résidence porte B1, n° 25 18100 VIERZON	06 38 02 68 68



#### IMPORTANT :

- ✓ **AVANT LE RDV, VOUS DEVEZ IMPRIMER LE CERFA n° 14880\*02 ET LE QUESTIONNAIRE MEDICAL POUR LE REMETTRE AU MEDECIN**

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la préfecture de l'Indre :

<https://www.indre.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches-pour-les-particuliers2/Titres-d-identite-et-de-circulation/Permis-de-conduire>Liste-des-medecins-agrees-pour-le-controle-medical-du-permis-de-conduire>

